

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2021

DCM N° 21-07-08-14

Objet : Saison sportive 2020/2021 : accompagnement des clubs par la Ville

Rapporteur: M. REISS

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2020/2021, il est proposé d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de **145 000 €** :

- 110 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine aux quarts de finales de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Au terme d'un match enlevé et extrêmement serré, Metz Handball a été éliminé par Brest en quart de finale de la Ligue des Champions le 10 avril dernier. Ces performances portent le palmarès des Dragonnes à 9 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 23 en Championnat de France.
- 35 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames au carré final de la Ligue des Champions. Pour la première fois de son histoire, le Metz Tennis de Table a atteint les demi-finales de la plus prestigieuse des compétitions continentales. Au cours d'une compétition unique, qui s'est déroulée pendant une semaine à Linz en Autriche, les Messines n'auront cessé de surprendre. La belle aventure a été stoppée face à Berlin, futur vainqueur de la Ligue des Champions. Ces

performances portent le palmarès des Messines à 3 titres de Championnes de France (2015, 2016 et 2017), 1 titre de Championnes d'Europe - Coupe ETTU en 2018 et 1/2 Finalistes Ligue des Champions en 2021.

2) Financement de l'évènementiel sportif

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **8 250 €**.

Parmi ces manifestations, sont prévues

ASPTT Metz Métropole (26 ^{ème} édition de « La Randonnée des Lavois » - 26 septembre 2021)	750 €
Association Sportive des Cheminots de Metz (16 ^{ème} édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) – 30 juin au 2 juillet 2021)	500 €
Plateforme des Associations Africaines de la Moselle (P.A.A.M.) (1 ^{ère} édition de la Coupe d'Afrique de la Moselle de football organisée à Metz - 31 juillet au 22 août 2021).	1 000 €
Union Sainte Marie Metz Basket (Organisation d'un tournoi international 3x3 – 3 et 4 juillet 2021)	3 000 €
Rugby Club de Metz (Stage pour 40 jeunes de la catégorie M16 à Montpellier – 1er au 6 juillet 2021).	3 000 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 153 250 € :

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Metz Handball	110 000 €
Metz Tennis de Table	35 000 €

2) Financement de l'évènementiel sportif

ASPTT Metz Métropole (26 ^{ème} édition de « La Randonnée des Lavois » - 26 septembre 2021)	750 €
Association Sportive des Cheminots de Metz (16 ^{ème} édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) – 30 juin au 2 juillet 2021)	500 €
Plateforme des Associations Africaines de la Moselle (P.A.A.M.) (1 ^{ère} édition de la Coupe d'Afrique de la Moselle de football organisée à Metz - 31 juillet au 22 août 2021).	1 000 €
Union Sainte Marie Metz Basket (Organisation d'un tournoi international 3x3 – 3 et 4 juillet 2021)	3 000 €
Rugby Club de Metz (Stage pour 40 jeunes de la catégorie M16 à Montpellier – 1er au 6 juillet 2021).	3 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante, Réunion de travail

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVENANT 2

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION METZ HANDBALL N° 21 C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 19 novembre 2020 et arrêté de délégation en date du 8 juillet 2021, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée Metz Handball, représentée par son Président, Monsieur Thierry WEIZMAN, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Depuis sa création, l'Association Metz Handball participe au championnat national au plus haut niveau (Division 1). Elle a également participé à de nombreuses rencontres de Coupe d'Europe et alimente l'équipe de France en joueuses internationales. La saison 2020/2021 de Metz Handball a été exceptionnelle, il est à noter la participation de son équipe A féminine au 1/4 de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Au terme d'un match enlevé et extrêmement serré, Metz Handball a été éliminé par Brest en quart de finale de la Ligue des Champions le 10 avril dernier. Ces performances portent le palmarès des Dragonnes à 9 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 23 en Championnat de France.

A ce titre, ce club a toujours bénéficié du soutien tant financier (versement de subventions) que matériel (par la mise à disposition d'équipements sportifs notamment) de la Ville de Metz. De plus, la Ville de Metz a fait part de sa volonté de poursuivre sur son territoire sa politique d'aide au handball en général, et au handball féminin de haut niveau en particulier.

Par ailleurs, l'association Metz Handball mobilise les joueuses professionnelles et le staff technique dans le cadre des animations sportives qu'elle met en place dans les quartiers prioritaires. Ainsi le quartier de Metz-Borny en lien avec le Comité de Gestion des Centre Sociaux et l'ESAP et le quartier de Metz Patrotte en lien avec les

associations de quartiers (APSYS et AMI'S) sont concernés par ces actions, l'objectif étant d'attirer un maximum de jeunes vers la pratique du Handball et si possible vers la pratique en Club. Le présent avenant a pour objet d'une part d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz au titre de la saison sportive 2020/2021 pour le parcours effectué par l'équipe féminine en Coupe d'Europe.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec l'Association portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour la saison 2020/2021, conformément aux délibérations du 4 février 2021 et du 8 juillet 2021 la subvention globale allouée à l'Association s'élève à 507 880 € répartis comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 397 880 € allouée par délibération du 4 février 2021,
- Par délibération du 8 juillet 2021, il a été décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **110 000 €** à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine aux quarts de finales de la Ligue des Champions.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ en 4 exemplaires originaux, le

Le Président
de l'Association Metz Handball

Pour la Ville de Metz
l'Adjoint Délégué aux sports

Thierry WEIZMAN

Guy REISS

AVENANT 1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION METZ TENNIS DE TABLE N° 21 C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 19 novembre 2020 et arrêté de délégation en date du 8 juillet 2021, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée Metz Tennis de Table, représentée par sa Présidente, Madame Christine BOCEREAN, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Numéro 1 en Lorraine, Metz Tennis de Table évolue également au plus haut niveau national avec une équipe masculine en PROB, une équipe féminine en PROA et deux équipes réserves en National. Le club détient depuis 1992 le label national des clubs. Il comporte une pléiade de joueurs de très haut niveau qui remportent chaque saison, des nombreux titres départementaux, régionaux, nationaux et internationaux. Depuis 10 ans, le club détient le label fédéral 4****, il est actuellement le club moteur au niveau du développement du tennis de table au niveau national, c'est le seul club à posséder 1 PRO Dames et 1 PRO Messieurs avec la particularité d'avoir un CFP (Centre de Formation et de Perfectionnement) qui se doit d'être le prolongement du Pôle Espoirs du Grand Est en permettant aux meilleurs éléments du club, du département et de la région, de poursuivre leur projet scolaire, universitaire ou professionnel et leur projet sportif (26 athlètes dont 5 en préparation olympique), etc. La saison 2020/2021 de Metz Tennis de Table a été exceptionnelle car pour la première fois de son histoire, le club a atteint les demi-finales de la plus prestigieuse des compétitions continentales. Au cours d'une compétition unique, qui s'est déroulée pendant une semaine à Linz en Autriche, les Messines PROA n'auront cessé de surprendre. La belle aventure a été stoppée face à Berlin, futur vainqueur de la Ligue des Champions. Ces performances portent le palmarès des Messines à 3 titres de Championnes de France (2015, 2016 et 2017), 1 titre de Championnes d'Europe - Coupe ETTU en 2018 et 1/2 Finalistes Ligue des Champions en 2021.

Le club développe également des efforts considérables en matière de formation, par ses actions auprès des jeunes, mais également sur le travail social grâce notamment à des actions en direction des quartiers messins, etc.

Par ailleurs, il joue un rôle important grâce à son implication dans l'animation sportive à Metz et à ce titre, ce club bénéficiera du soutien tant financier (versement de subventions) que matériel (par la mise à disposition d'équipements sportifs notamment) de la Ville de Metz. Le présent avenant a pour objet d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz au titre de la saison sportive 2020/2021 pour le parcours effectué par l'équipe féminine en Coupe d'Europe.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec l'Association portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour la saison 2020/2021, conformément aux délibérations du 4 février 2021 et du 8 juillet 2021 la subvention globale allouée à l'Association s'élève à 143 930 € répartis comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 108 930 € allouée par délibération du 4 février 2021,
- Par délibération du 8 juillet 2021, il a été décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **35 000 €** à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames au carré final de la Ligue des Champions.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ en 4 exemplaires originaux, le

La Présidente
de Metz Tennis de Table

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Christine BOCERAN

Guy REISS

AVENANT 1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION RUGBY CLUB METZ MOSELLE N° 21 C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 19 novembre 2020 et arrêté de délégation en date du 8 juillet 2021, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée RUGBY CLUB METZ MOSELLE, représentée par son Président, Monsieur Sébastien LEINHEISER agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Association RUGBY CLUB METZ MOSELLE joue un rôle prépondérant dans les différents championnats régionaux et nationaux. L'Association développe également des efforts considérables en matière de formation par son école de rugby et d'animation auprès des établissements scolaires.

Par ailleurs, le club participe également à l'animation sportive sur Metz grâce notamment à l'organisation chaque année du Challenge International Julien Lajoye qui regroupe diverses équipes étrangères, des équipes professionnelles et des équipes régionales.

A ce titre, ce club a toujours bénéficié du soutien financier de la Ville de Metz. Le présent avenant a pour objet d'une part d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz au titre de la saison sportive 2019/2020 dans le cadre du soutien financier apporté aux associations sportives qui participent à des manifestations sportives et contribuent ainsi au rayonnement de la Ville.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec l'Association portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour la saison 2020/2021, conformément aux délibérations du 4 février et du 8 juillet 2021, la subvention globale allouée à l'Association s'élève à 68 000 € répartis comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 65 000 € allouée par délibération du 4 février 2021

- Par délibération du 8 juillet 2021, il a été décidé d'accorder une subvention de **3 000 €** au titre de participation à, un stage pour 40 jeunes de la catégorie M16 à Montpellier du 1er au 6 juillet 2021. Cette somme sera versée sur présentation du bilan financier de la manifestation adressé, le moment venu, au Service Développement des Pratiques Sportives.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz le,

Le Président
de l'Association Rugby Club
Metz Moselle

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Sébastien LEINHEISER

Guy REISS

AVENANT N° 1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION UNION SAINTE MARIE METZ BASKET N° 21 C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 19 novembre 2020 et arrêté de délégation en date du 8 juillet 2021, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée UNION SAINT MARIE METZ BASKET, représentée par son Président, M. Denis ROBERT agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Union Sainte Marie Metz Basket est une association sportive née de l'union entre l'Association Metz Basket Club et l'Association Sportive du Plateau de Sainte Marie aux Chênes – Section Basket pour développer une équipe compétitive sur le Grand est de la France et servir de locomotive autres clubs de basket.

L'Union Sainte Marie Metz Basket s'adresse aux joueurs seniors masculins des équipes premières licenciés au Metz Basket Club et à l'Association Sportive du Plateau de Sainte Marie aux Chênes et évolue en Nationale 2.

L'objectif pour la saison 2021-2022 sera d'accéder à la Nationale, mais aussi de participer au développement du basket dans les quartiers et dans les écoles messines.

Un travail important sera également réalisé avec les équipes U15 et U17 pour développer un basket de haut niveau et favoriser progressivement l'accession de ces jeunes joueurs à l'équipe première.

A ce titre, ce club a toujours bénéficié du soutien financier de la Ville de Metz. Le présent avenant a pour objet d'une part d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz au titre de la saison sportive 2020/2021 dans le cadre du soutien logistique ou financier apporté aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi au rayonnement de la Ville.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec l'Association portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour la saison 2020/2021, conformément aux délibérations du 4 février et du 8 juillet 2021, la subvention globale allouée à l'Association s'élève à 66 040 € répartis comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 63 040 € allouée par délibération du 4 février 2021

- Par délibération du 8 juillet 2021, il a été décidé d'accorder une subvention de **3 000 €** au titre de l'organisation du 1^{er} tournoi international 3x3 les 3 et 4 juillet 2021. Cette somme sera versée sur présentation du bilan financier de la manifestation adressé, le moment venu, au Service Développement des Pratiques Sportives.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ en 3 exemplaires originaux, le

Fait à Metz le,

Le Président
de l'Union Sainte Marie Metz Basket

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Denis ROBERT

Guy REISS